

Chambre de Médiation et d'Arbitrage de la Martinique

REMISE DE DIPLOMES
PROMOTION N° 1 DE MÉDIATEURS GÉNÉRALISTES
DISCOURS DE Catherine MARCELINE
24 mars 2017
Habitation La Fontane

« Rien n'est plus puissant qu'une idée dont le temps est venu » disait Victor Hugo.

Quand le projet de la Chambre de Médiation et d'Arbitrage de la Martinique a vu le jour en février 2014, ici même, puisque notre assemblée générale constitutive avait lieu à LA FONTANE, jamais je n'avais imaginé que trois ans plus tard nous aurions parcouru tout ce chemin pour nous retrouver ce soir.

Créer notre association répondait à un besoin ; celui de développer la médiation, en particulier le recours à ce mode de règlement des conflits.

En tant qu'avocate, les bénéfices du développement de la médiation dans le cadre des procédures judiciaires me paraissaient évidents, après avoir obtenu mon certificat de médiateur en 2013 ; apaisement des justiciables, obtention d'un accord et donc raccourcissements des délais de procédure et, plus particulièrement, pour les procédures familiales, sérénité retrouvée au sein de la cellule familiale, surtout pour les enfants.

Mais très vite, la nécessité de mettre en place et de développer des formations de médiation est apparue comme une évidence.

Et, au mois d'octobre 2014, en partenariat avec l'Etat (DJSCS), le Rectorat de la Martinique et les collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général, Mairie de Fort de France), nous avons lancé nos premières formations de médiation scolaire, ce qui nous a permis de remettre une trentaine de certificats de médiateurs à des collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème} quelques mois plus tard en avril 2015.

A ce jour, ce sont près d'une centaine de collégiens qui sont devenus médiateurs et, dans quelques semaines, nous remettrons une quarantaine de certificats à de nouveaux élèves, soit au total 170 élèves médiateurs sur 3 ans.

Et, puis, en octobre 2015, nous avons lancé notre première promotion de médiateurs généralistes que nous allons honorer ce soir.

Nous formons des personnes qui développeront les techniques de médiation au sein de leurs activités et d'autres qui souhaitent exercer, à part entière, en tant que professionnels de la médiation.

Ces médiateurs pourront alors intervenir dans le cadre de procédures judiciaires.

En effet, il existe depuis bientôt trois ans, une liste des médiateurs tenue par la Cour d'Appel de Fort de France.

Les juridictions sont effrayées par la désignation de médiateurs dans le cadre de procédures afin de régler l'aspect émotionnel qui bien souvent bloque la résolution technique d'un dossier.

Même si le procès demeure un passage obligé dans beaucoup de situations, le recours au médiateur permet d'apaiser la relation et, bien souvent, de raccourcir les délais de procédure.

Un justiciable peut faire appel au médiateur qui intervient en tant que facilitateur de la relation tout en ayant son avocat, qui, lui, reste indispensable en tant que détenteur du savoir – faire juridique.

C'est la raison pour laquelle, nous n'opposons pas la présence du médiateur à celle de l'avocat, les deux sont complémentaires.

S'agissant du coût, le client gagne à voir les délais de procédures raccourcis car il n'utilisera plus le procès comme un instrument de règlement de son conflit, ce qui, en présence d'un émotionnel exacerbé, peut durer des années.

Aujourd'hui, nous remettons les certificats de médiateurs professionnels généralistes à une dizaine de personnes.

Parallèlement, nous remettons des certificats de médiation transformative qui est un courant particulier de médiation, différent de la médiation classique ou facilitative.

Dans la médiation transformative, il y a une dimension supplémentaire, celle de permettre à celui qui est pris et affaibli dans son conflit, de retrouver la maîtrise de lui – même tout en grandissant à travers l'expérience du conflit : c'est ce que les anglo – saxons appellent « *l'empowerment* » et que l'on peut traduire par la prise de puissance ou reprise du pouvoir.

C'est très puissant comme technique et très prometteur quant aux résultats.

Notre association a souhaité avoir des formations exigeantes et de qualité.

C'est notre gage de réussite dans notre objectif de promouvoir la médiation.

Et permettre à ceux que le conflit étouffe et accable, car l'on n'est jamais heureux quand on est en conflit, à renouer avec le dialogue afin de trouver une solution : pour recommencer la relation, l'aménager différemment ou, peut – être, décider d'y mettre un terme définitif après avoir évacué l'émotionnel.

Notre association a donc accompli un travail considérable en trois ans, preuve que le temps était venu de développer la médiation.

Aujourd'hui, Chers Médiateurs, je veux vous dire que vous êtes désormais les mieux à même de porter la parole de la médiation.

Dans votre posture tout d'abord, il ne s'agit pas de faire des médiations mais d'être un médiateur, d'incarner les valeurs de la médiation que sont la tolérance, le respect de l'autre et de la confidentialité des informations reçues et la nécessaire bienveillance pour accompagner celui que le conflit affaiblit.

« *La tolérance est une vertu qui rend la paix possible* » rappelle Kofi ANNAN, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies.

Ensuite dans votre entourage, au sein de vos familles et de vos activités professionnelles.

N'oubliez pas, néanmoins, que nous restons avant tout des êtres humains et n'oubliez pas que cette même bienveillance dont je viens de parler commence d'abord par soi – même.

Chers Médiateurs, vous avez également une véritable mission d'ambassadeurs car c'est en formant et en éduquant à la paix que nous pourrons impulser un changement durable à notre société.

Nelson Mandela, disait que « *L'éducation est votre arme la plus puissante pour changer le monde* ».

C'est la raison pour laquelle, notre mission de paix, la mission de la Chambre de Médiation et d'Arbitrage de la Martinique est de rendre accessibles nos formations au plus grand nombre.

Chers Médiateurs, je vous remercie de votre confiance et je vous félicite pour votre réussite !

Je vous remercie de votre attention.

Catherine MARCELINE

Présidente de la CMAM

Intervention donnée le 24 mars 2017 lors de la remise des diplômes de la première promotion de médiateurs généralistes professionnels

RÉCIPIENDAIRES

- *Pour la Promotion de médiation transformative 2016 :*

BOULOGNE – YANG – TING Corinne
 HERBIN Ludovic
 PÉLAGE Isabelle
 SAINT – ZÉBY Martine
 ZARKA Corinne

- *Pour la Promotion de médiation transformative 2017 :*

BIRON Alex
 EDMOND Élyzé
 FOURGOUX – BOUCARD Dominique
 FREITAS – ÉCOUÉ Ruffina
 LECURIEUX Christiane
 LEDRAN Chantal
 LERO Françoise
 MARCELINE Catherine
 POTIRON Pascale
 RIOUAL Audrey
 SERALINE – DIB Nadia

- *Pour la promotion de médiateurs généralistes 2015/2016 baptisée « Promotion Nelson MANDELA » :*

BEAUBRUN Joël
 BOULOGNE – YANG – TING Corinne
 De JAHAM Yvanne
 PÉLAGE Isabelle
 POLOMAT Léon
 SABIN Olivia
 SAINT – ZÉBY Martine
 SEININ Marie - Véronique
 THANWERDAS – LE PAPE Jayanti
 ZARKA Corinne

*Nous avons une pensée affectueuse pour Marie – Véronique SEININ qui nous a quittés.
 Sa présence lumineuse et chaleureuse nous manque.
 Elle a laissé sa marque indélébile en nous.*

Bravo à tous nos médiateurs et merci de la confiance que vous nous accordez, c'est grâce à vous que la Chambre se développe et prend sa place dans notre société martiniquaise afin d'assurer sa mission de développement de la paix.

Discours de remise des diplômes à la première promotion de médiateurs généralistes de la CMAM du
 24 mars 2017